

REGION GUADELOUPE



Dossier Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Aménagement de la Plage de Vieux- Fort à Saint-Louis





AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE VIEUX-FORT À SAINT-LOUIS

 **Formulaire CERFA**

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Projet Océan : Aménagement de la plage Vieux Fort à Saint Louis

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
11° : Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et visés au b et au d du R. 146-2 du code de l'urbanisme.	Projet d'aménagement de la plage de Vieux Fort - Saint Louis

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La région Guadeloupe a décidé de lancer une vaste réflexion visant à terme à renforcer la qualité des plages de l'archipel.

Dans le cadre de cette réflexion, la plage de Vieux Fort à Saint Louis fait l'objet d'un projet d'aménagement visant à mieux répondre aux besoins des usagers et des exploitants tout en minimisant leurs impacts éventuels sur l'environnement.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet consiste à renforcer la qualité des plages de l'archipel, qualité qui s'inscrit au cœur des enjeux de développement environnemental, économique et touristique. Ainsi ce projet d'aménagement a pour objectif d'apporter une réponse cohérente et concertée sur ces zones qui peuvent être créatrices d'activités. La plage de Vieux Fort à Saint Louis est fortement fréquentée.

Les aménagements actuels sont pour la plupart en mauvais état (dégradation, érosion, etc.) pouvant pour certains engendrer des impacts dommageables pour l'environnement.

Le projet d'aménagement a pour objectif de proposer des équipements fonctionnels, adaptés, conformes aux normes applicables, et de préserver l'environnement naturel remarquable et la biodiversité associée.

Il permettra d'assurer un bon niveau de sécurité sur la plage et augmentera son fonctionnement et son attractivité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux consistent à réaliser :

- la réhabilitation et la création de carpets sur la plage et l'arrière plage,
- des plateformes suspendues dans les arbres en arrière-plage,
- aménagement de l'ancienne route en cheminement piéton / vélo
- Modification de la route existante consistant à réduire la surface bitumée et créer des tronçons perméables visant à limiter la vitesse et réduire l'aspect "route"
- création de promenades piétonnes le long du pont
- espaces légers pour organisation de manifestations ou fêtes communales avec la construction d'un grand carbet
- Promenade et cheminement au niveau de l'eau au nord de la plage avec ponton léger
- Zone au nord en vue de la construction future d'un restaurant avec espace de parking stabilisé perméable (hors périmètre espace remarquable)
- végétalisation du cordon sableux et de l'arrière plage proche route permettant d'apporter de l'ombrage et de la fraîcheur et de lutter contre le phénomène d'érosion de la plage.

L'ensemble de ces travaux pourront être phasés notamment au regard des contraintes d'exploitation du site. L'ensemble de ces travaux feront l'objet d'une démarche de chantier à faibles nuisances environnementales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La plage de Vieux Fort à Saint Louis pourra accueillir les visiteurs comme elle le fait actuellement.

Les locaux d'activités seront exploités par des professionnels.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager
Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Locaux/carbets:	600m ²
- Stationnement:	800m ²
- Cheminement piéton:	1800m ²
- Voies:	2800m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Plage du souffleur .
Port Louis

Coordonnées géographiques¹

Long. 61 ° 18 ' 06 " O

Lat. 15 ° 59 ' 15 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La réalisation des travaux envisagés seront échelonnés dans le temps.

le projet a fait l'objet d'une large concertation avec les institutions et particulièrement la DEAL qui est membre du comité de pilotage de ce projet.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La plage est actuellement occupée par des activités touristiques (carbets, locaux d'activité, sanitaires), on note la présence d'un ponton et d'activité sportive (kayak) en arrière plage pour finir des zones de stationnements sont présent en bordure de route.

Le reste des espaces est dédié à l'agrément des usagers (plage)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le document d'urbanisme en vigueur est
- le Plan d'Occupation des Sols (POS)
- le plan de prévention des risques naturels approuvé en Juillet 2012

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Saint Louis
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone est concernée par le plan de prévention des risques naturels approuvé en Juillet 2012
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les aménagements prévus se font en lieu et place de l'existant. Une approche visant à limiter l'impact environnemental des aménagements a été menée depuis les phases de programmation
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les aménagements prévus se font en lieu et place de l'existant. Une approche visant à limiter l'impact environnemental des aménagements a été menée depuis les phases de programmation

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plage est en zone de contraintes aléa à houle cyclonique fort .
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet d'aménagement de la plage permettra de conforter et de pérenniser la fréquentation du site. Il entrainera également une valorisation du site et une diversification des activités proposées sur la plage. Il permettra alors l'accueil des usagers dans de bonnes conditions de sécurité et de confort.</p> <p>Le projet prévoit la création d'un restaurant - positionné en dehors du périmètre d'espace remarquable du littoral - en remplacement de celui qui existait au préalable.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact. En effet ce projet d'aménagement se fait en zone déjà aménagée et vise à optimiser son fonctionnement tout en limitant les éventuels impacts environnementaux.

Pour ce faire, et dès les premières phases du projet, des diagnostics ont été réalisés visant notamment à déterminer les enjeux environnementaux de la zone. Les réflexions et propositions ont alors tenu compte de ces différentes problématiques et permettront de réduire sensiblement les impacts environnementaux des équipements existants.

Concernant la phase de travaux, une démarche de chantier à faibles nuisances environnementales sera entreprise et suivie par les environnementalistes du projet. Par ailleurs une concertation d'envergure intégrant les associations de protection de l'environnement et les organismes tels que le parc national ont été sollicités afin de participer à la réflexion et seront également intégrés dans la phase réalisation.

Pour la phase d'exploitation, et conscient de l'importance de la préservation de la qualité environnementale des plages, une volonté forte de sensibilisation des usagers et des exploitants sera garantie au moyen de :

- Une charte de développement durable transmise à l'ensemble des exploitants,
- Une signalétique appropriée et explicite informera les usagers du caractère remarquable du site afin qu'ils fassent preuve d'un grand respect.

Etant donné les moyens mis en oeuvre et les compétences sollicitées régulièrement dans le cadre de ce projet, la démarche environnementale est inscrite dans le processus de concertation et cela jusqu'à l'achèvement des travaux

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Analyse de site
Annexe 7 : Argumentaire impact environnemental du projet
Annexe 8 : Compléments d'informations suite à la demande de la DEAL

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

ABYMES

le,

17 JUIN 2015

Signature

SEMAG
 agissant au nom et pour
 le compte de la Région Guadeloupe
 Directeur Général
 Laurent BOUSSIN, *Laurent BOUSSIN*





AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE VIEUX-FORT À SAINT-LOUIS



Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maitre d'ouvrage ou pétitionnaire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
	Nom de la voie <input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>	@	<input type="text"/>

Personne morale

Nom	<input type="text" value="Conseil Régional de la Guadeloupe"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse du siège social	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
	Nom de la voie <input type="text" value="Hotel de Région"/>		
	<input type="text" value="Rue Paul Lacavé - PETIT PARIS"/>		
Code postal	<input type="text" value="97109"/>	Localité	<input type="text" value="Basse Terre Cedex"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>
Tél.	<input type="text" value="05.90.80.40.40"/>	Fax	<input type="text" value="05.90.81.34.19"/>
Courriel	<input type="text" value="prilcy"/>	@	<input type="text" value="cr-guadeloupe.fr"/>

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	<input type="text" value="MODIANO"/>	Prénom	<input type="text" value="Charlotte"/>
Qualité	<input type="text" value="GREENAFFAIR - équipe de maitrise d'oeuvre - en charge de la partie environnement"/>		
Tél.	<input type="text" value="05.90.86.12.49"/>	Fax	<input type="text" value="01.46.03.82.42"/>
Courriel	<input type="text" value="cmodiano"/>	@	<input type="text" value="greenaffair.com"/>

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

SEMAG - Mandataire de la Région Guadeloupe

Responsable du projet : Rosaire GALAS

Espace SEMAG - BP 289 Lot Grand Camp La Rocade 97 182 ABYMES Cedex

Coordonnées : Téléphone : 05 90 93 23 65 ; Mail : r.galas@semag.fr



AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE VIEUX-FORT À SAINT-LOUIS

Annexe 2 : Plan de situation







AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE VIEUX-FORT À SAINT-LOUIS

Annexe 3 : Photographies du site



Photos n°1 :



Le CISMAG (Centre d'Insertion Spécialisé de Marie Galante) propose des excursions de découverte de la mangrove en pédalo ou en kayak.

Photo n°2 :



Une poubelle en bord de route est installée.

La commune de Saint-Louis assure l'entretien de la plage en fonction des besoins.



La signalétique réglementaire est, dans l'ensemble, insuffisante et en mauvais état.

Les résultats des analyses relatives de la qualité de l'eau de baignade ne sont pas affichés sur le site.

Photo n° 3 :



Les 8 barbecues en dur sont en mauvais état.



Les 7 carbeis, dont un carbat-bar sont en état moyens.



Les réseaux électriques et téléphoniques sont de type aérien. Les lampadaires sont vétustes.

Photo n° 4:



Le parking est dimensionné pour 10 véhicules mais il est peu utilisé car les voitures se garent sur la plage près des cabanons. Le stationnement sur les bords de plage porte atteinte à l'écosystème, le projet d'aménagement du Conservatoire du Littoral inclut des mesures afin d'enrayer cet usage.

Photo n° 5:



Un dock permet les cheminements piétons dans la mangrove. Ici est en bon état.



AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE VIEUX-FORT À SAINT-LOUIS



Annexe 4 : Plan d'aménagement





AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE VIEUX-FORT À SAINT-LOUIS

Annexe 6 : Analyse de site

SOMMAIRE

Sommaire	2
Introduction	3
Description de l'opération	3
Synthèse de l'analyse de site	4
Analyse de Site	6
1. Localisation et Caractéristiques du :	6
2. Réglementation.....	8
3. Données climatiques.....	11
4. Accessibilité au Site.....	13
5. Milieu naturel et biodiversité.....	14
6. Pollutions.....	16
7. Nuisances.....	17
8. Ressources locales.....	18
9. Réseaux et Servitudes.....	19
10. Gestion des déchets.....	20

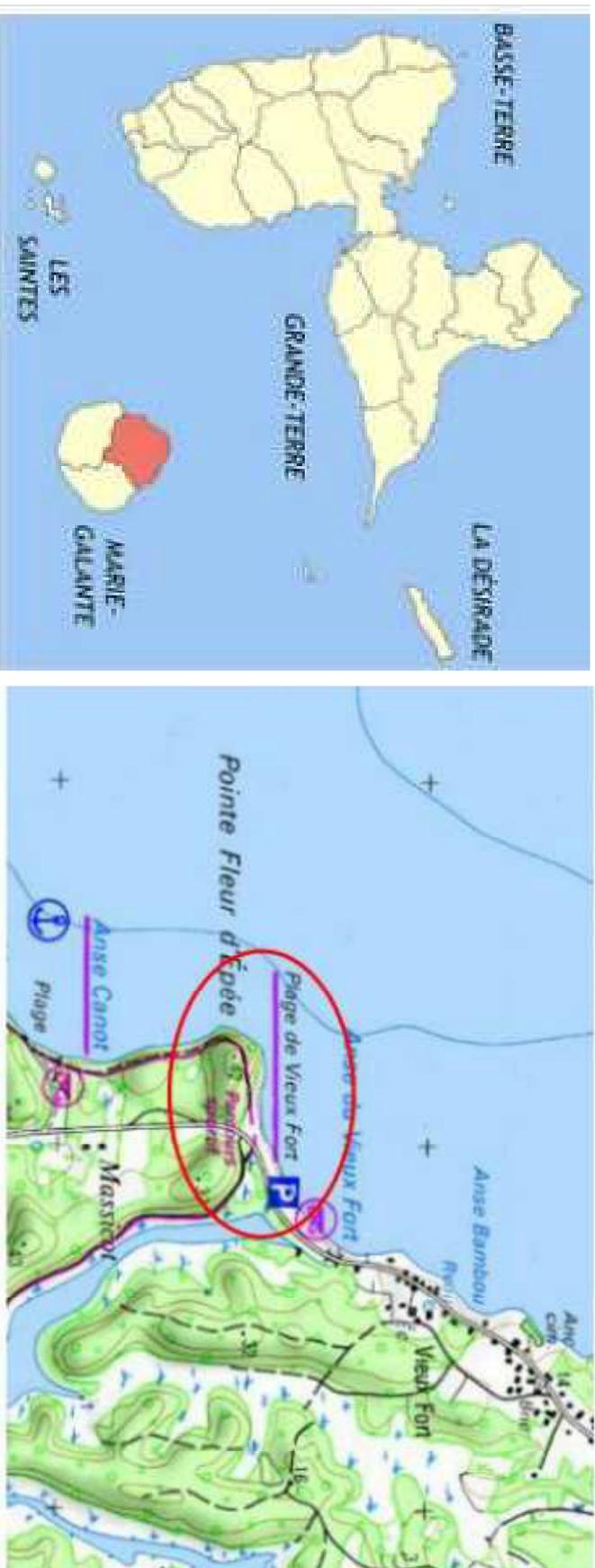
INTRODUCTION

Cette analyse de site décrit l'ensemble des paramètres liés au projet d'aménagement de la plage de Vieux-Fort à Saint Louis.

L'analyse de ces paramètres permet de mettre en évidence les avantages et contraintes du site et de proposer des préconisations permettant d'atteindre des performances environnementales intéressantes tout en conservant l'équilibre du milieu et en limitant au maximum les nuisances dues au chantier.

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

Le projet consiste à aménager la plage de Vieux-Fort, située à Saint Louis de Marie Galante. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mission Océan qui consiste à aménager 81 plages de Guadeloupe.



Localisation de la plage Anse du Souffleur à Port Louis

SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DE SITE

Le tableau ci-dessous reprend les principaux atouts et contraintes ressortant de l'analyse du site du projet situé à Saint Louis, en intégrant son environnement urbain. Ce tableau fait également apparaître des préconisations pour les travaux futurs du projet afin de s'intégrer au mieux dans son environnement et de réduire les nuisances de chantier.

Thèmes	Caractéristiques du site	Impacts sur le projet
Localisation et caractéristiques du site	Le projet est à Saint Louis de Marie Galante, sur l'île de Marie Galante au sud de la Guadeloupe Plage de 620m de long Fréquentation éparse	Pas d'impact sur le projet, car des projets d'aménagement récents ont intégré la mise en place de carbets ainsi que l'aménagement de vraies places de parking et de barrière le long de la route. La zone littorale correspondant à la zone des 50 pas géométriques de la plage de Vieux devra être mise en valeur dans le cadre du projet d'aménagement. Les projets d'aménagements devront être réalisés en collaboration avec les organismes de gérance des différentes parcelles du projet : l'ONF, le conservatoire du Littoral et la DEAL. L'aménagement de la partie centrale et Ouest ne doit pas intégrer de construction, excepté s'ils sont liés à des équipements d'infrastructure . L'aménagement de la partie Nord Est peut prévoir des aménagements bâtis . Les risques naturels devront être intégrés dans le projet d'aménagement.
Réglementation	Plage incluse dans la zone des 50 pas géométrique La plage de Vieux-Fort est classée en zone ND dans le document d'urbanisme actuellement en vigueur. La plage est située en zone d'aléa très fort houle cyclonique	
Données climatiques	Le climat est de type tropical. La hauteur moyenne annuelle des précipitations est comprise entre 1000 et 1500 mm/an. Ensoleillement relativement important, peu d'ombrage Humidité importante Érosion importante	Un travail sur la végétation de la plage (nouvelles plantations...) permettrait d'améliorer le confort des occupants en créant de l'ombrage et de limiter l'érosion de la plage. Les matériaux des équipements seront adaptés au climat guadeloupéen et à la salinité de l'air marin (peinture antirouille, aluminium...)
Accessibilité du site	Site bien accessible pour les piétons, les vélos et en véhicule. Elle est de plus accessible au PMR. Site non desservi par les transports en commun Deux accès	Une réflexion sur les flux de trafic des engins de chantier sera à intégrer afin de ne pas encombrer les routes.

Milieu naturel	<p>Site présentant des écosystèmes variés : plage, mangrove, rivière, riche en biodiversité floristiques et faunistiques.</p> <p>La parcelle est peu végétalisée et érodée.</p> <p>La plage est un site de nidification des tortues marines.</p>	<p>La densification de la végétation (plantation, entretien des plants existants...), permettrait de limiter l'érosion de la plage, préserver la biodiversité sur celle-ci et créer de l'ombrage.</p> <p>Afin de limiter les nuisances, l'éclairage et les aménagements en durs ne sont pas recommandés au niveau de la plage. Des éclairages spécifiques peuvent être possibles en arrière-plage (éclairage basse intensité et non dirigé vers la plage et la mer).</p>
Risques	<p>Site concerné par plusieurs risques naturels (cyclonique, sismique, mouvements de terrain, volcanique inondation, liquéfaction).</p> <p>Non concerné par les risques technologiques</p> <p>Aucune information sur le sol</p>	<p>Des dispositions seront à intégrer quant aux risques naturels et technologiques</p>
Pollutions	<p>La qualité de l'air est globalement bonne.</p> <p>La qualité des eaux est bonne pour la baignade</p>	<p>Des études complémentaires sur la nature du sol devront être réalisées pour toute construction.</p>
Nuisances	<p>Aucune nuisance particulière à proximité du projet.</p> <p>Les vues depuis la plage sont de bonnes qualités, sur mer, et de mauvaises qualités, sur route.</p>	<p>Le projet paysager évitera les espèces allergènes dans le choix des végétaux des espaces verts.</p>
Ressources locales	<p>Bon potentiel solaire thermique et photovoltaïque</p>	<p>Les solutions solaires sont intéressantes et recommandées dans le cas de la construction d'un bâtiment</p>
Réseaux et servitudes	<p>A ce jour, aucune information sur la présence des réseaux d'eau potable sur site. Des études complémentaires devront être réalisées en cas d'installations sanitaires.</p> <p>L'ensemble des réseaux secs nécessaires est disponible à proximité de la parcelle.</p>	<p>Des études complémentaires sur les réseaux d'eau devront être réalisées en cas d'installations sanitaires.</p>
Gestion des déchets	<p>Collecte des déchets ménagers assurée par la communauté des communes.</p> <p>Les déchets engendrés par les travaux de construction devront être valorisés autant que faire se peut.</p>	<p>Nous recommandons fortement l'installation de conteneurs différenciés permettant le tri des déchets, accompagné d'un panneau de sensibilisation, sur l'arrière-plage.</p> <p>Les déchets engendrés par les travaux de construction devront être valorisés autant que faire se peut. Les filières de valorisation seront définies dans la charte de chantier à faibles nuisances.</p>

ANALYSE DE SITE

1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU :

LOCALISATION

L'opération est située sur la commune de Saint Louis, appelé aussi Saint Louis de Marie Galante, qui est une commune française située sur l'île de Marie-Galante dans le département de la Guadeloupe. Les habitants se nomment les Saints-Louisiens.

Saint-Louis de Marie galante est située au nord-ouest de l'île de Marie-Galante dont elle est la plus grande commune. Délimité au sud par la rivière de Saint-Louis et au nord par une haute falaise, son territoire est séparé en deux par une faille dite la Barre. La rivière du Vieux-Fort la traverse. La côte ouest est bordée de nombreuses plages, dont la plage de Vieux-Fort, et la commune compte parmi les plus beaux sentiers pédestres de l'île.

Le climat y est de type tropical.



Plage de Vieux-Fort

SITE D'IMPLANTATION

La plage de Vieux-Fort est située au sud de la section homonyme de la commune de Saint Louis de Marie Galante. 10 minutes en voiture séparent la plage de Vieux Fort de Saint Louis et 15 minutes la séparent de Grand Bourg.

En arrière-plage, la mangrove s'étend le long de la rivière de Vieux Fort, où on retrouve des activités de kayak.

FORME DU PROJET

La plage de Vieux-Fort est une plage de sable blanc, de taille moyenne, d'environ 620 mètres de longueur. La largeur de cette plage atteint 30 mètres en moyenne. À l'est, la plage est plus étroite.

La fréquentation de la plage se concentre principalement là où se trouvent les carbets, Les extrémités Ouest et Est sont généralement désertes.

SERVICES ET ACTIVITE A PROXIMITE

Les commerces et les services de la ville de Saint Louis se trouvent non loin de la plage et sont accessibles en voiture (4kms environ). De plus, le CISMAG (Centre d'insertion spécialisé de Marie Galante) propose la découverte de la mangrove en pédalo et en kayak.

CARTOGRAPHIE DU SOL

Aucune information sur la qualité du sol à Marie Galante. Cependant il est peu envisageable que le sol soit pollué.

On note cependant un important phénomène d'érosion sur cette plage. La revégétalisation du cordon sableux devrait permettre de lutter efficacement contre ce phénomène (stabilisation du sable par le système racinaire des végétaux)

Documents sources

- Carte des sols – INRA Guadeloupe
- Sites internet : Google Map

Conclusion

- Des projets d'aménagements récents ont intégré la mise en place de carbeta ainsi que la mise en place de barrière le long de la plage.



2. REGLEMENTATION

LE FONCIER

Les parcelles AT1 et AB1 qui correspondent à la plage, appartiennent à France Domaines et sont gérées par l'ONF, au titre de la forêt domaniale du littoral. Les deux parcelles sont situées dans la zone des 50 pas géométriques.

La parcelle AB2, située de l'autre côté de la route, vers la mangrove, appartient à France Domaines et a été remise en gestion au conservatoire du littoral. Enfin, dans le village, au-dessus de la plage, les parcelles AB19 et AB20 appartiennent à France Domaines et sont gérées par la DEAL.

Classée par arrêté préfectoral en zone d'urbanisation diffuse, la zone des 50 Pas se trouve également sous la compétence de l'Agence des 50 Pas géométriques.

On s'intéresse à ces 2 parcelles, car la commune souhaite les intégrer dans le projet d'aménagement de la plage. Elles sont occupées respectivement par une maison en mauvais état (AB19) et par une chapelle (AB20).

- ➔ Les projets d'aménagements devront être réalisés en collaboration avec les organismes de gérance des différentes parcelles du projet : l'ONF, le conservatoire du Littoral et la DEAL.

DROITS DES SOLS

La plage de Vieux-Fort est classée en zone ND dans le document d'urbanisme actuellement en vigueur (voir le plan ci-contre). Les parcelles AB 19 et AB20 sont classées en zone UB.

Dans la zone NDb est autorisé :

- Les équipements légers lorsqu'ils sont liés à des activités de détente, promenade et à des activités de loisirs, à l'exclusion de toute construction à caractère hôtelier et parahôtelier.
- Les équipements nécessaires à l'entretien des sites, ainsi que les modes d'occupation et d'utilisation du sol indispensables aux services responsables de la gestion des domaines forestier, lacustre et maritime.
- Les constructions liées à des équipements d'infrastructure susceptibles d'être créés dans la zone.

En zone UB est autorisée :

- Les constructions à usage d'habitation, commerces, équipement collectif, de bureau, de service, d'hôtellerie sont autorisées.

➔ L'aménagement de la partie centrale et Ouest ne doit pas intégrer de construction, excepté s'ils sont liés à des équipements d'infrastructure.

➔ L'aménagement de la partie Nord Est peut prévoir des aménagements bâtis.



Extrait du document d'urbanisme

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Les risques naturels en Guadeloupe

Dans le contexte géographique particulier de la Guadeloupe, la population et les infrastructures de l'île sont fortement exposées aux aléas naturels que constituent les cyclones, les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques et les mouvements de terrain.

Au regard de ces risques naturels, toute construction devra respecter les normes para cycloniques et parasismiques en vigueur.

Échelle de la parcelle

D'après la carte ci-contre, on peut constater que le site est assujéti au risque houle cyclonique fort.

➔ *Les risques naturels devront être intégrés dans le projet d'aménagement.*

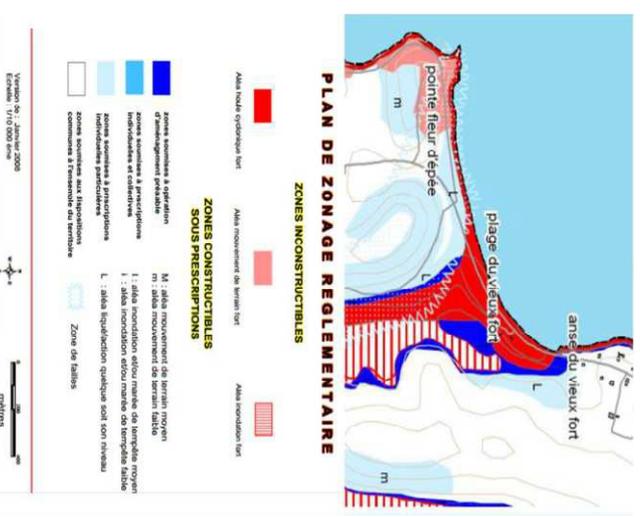
PROTECTIONS ET INVENTAIRES

La plage de Vieux-Fort est classée « espace remarquable du littoral » Ainsi certaines règles liées à la construction devront être observées.

Le SMVM prévoit la protection juridique et la mise en valeur de la zone littorale notamment celle dite des 50 pas géométriques.

La zone des cinquante pas géométriques correspond à une bande de terre de 81,20 mètres de large, qui court le long du littoral. Incorporée au domaine public maritime de l'Etat, cette zone concentre des problématiques complexes et enchevêtrées, liées à une occupation massive sans droit ni titre.

La plage est à proximité d'une zone de mangrove (zone humide) qui doit être préservée et valorisée autant que faire se peut.



➔ *La zone littorale correspondant à la zone des 50 pas géométriques de la plage de Vieux-Fort devra être mise en valeur dans le cadre du projet d'aménagement. Des règles pourront s'appliquer quant à l'aménagement au regard du classement de la zone « espace remarquable du littoral »*

REGLEMENTATION MUNICIPALE

Aucun arrêté municipal ne concerne cette plage.

Documents Associés

- Schéma d'Aménagement Régional
<http://www.habitat971.com/>
- Le PPRN de Saint Louis
- Agence des 50 pas géométriques
<http://www.ag50pas-guadeloupe.fr/>

Conclusion

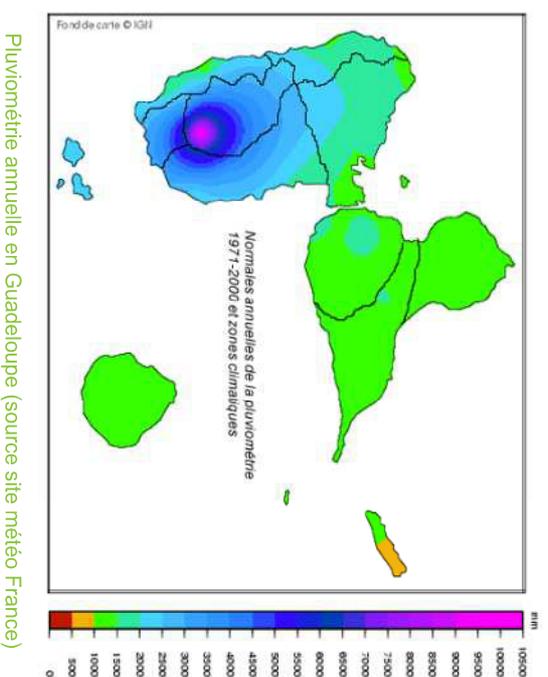
- Les projets d'aménagements devront être réalisés **en collaboration avec les organismes de gérance** des différentes parcelles du projet : l'ONF, le conservatoire du Littoral et la DEAL.
- La plage de Vieux-Fort est classée en zone ND dans le document d'urbanisme actuellement en vigueur. **L'aménagement de la partie centrale et Ouest ne doit pas intégrer de construction**, excepté s'ils sont liés à des équipements d'infrastructure. **L'aménagement de la partie Nord Est peut prévoir des aménagements bâtis.**
- La plage est située en **zone d'aléa très fort houle cyclonique**. Les risques naturels devront être **intégrés dans le projet d'aménagement.**
- La zone littorale correspondant à la zone des 50 pas géométriques de la plage de Vieux **devra être mise en valeur dans le cadre du projet d'aménagement.**
- La plage est classée « espace remarquable du littoral » – des prescriptions quant à la construction d'ouvrage sur ce périmètre devront être respectées.

3. DONNEES CLIMATIQUES

Les données climatiques utilisées dans ce paragraphe proviennent de la station météo la plus proche du site, celle de Grand Bourg, à Marie Galante.

TEMPERATURES

Avec une moyenne de 26 °C, il n'y a que peu de différence entre les mois les plus chauds et les plus froids, en effet la température varie de 24.4 °C à 30 °C sur l'année. La température moyenne de l'eau de mer est de 28 °C.



Pluviométrie annuelle en Guadeloupe (source site météo France)

PLUVIOMETRIE

La hauteur des pluviométries à Saint Louis est importante, mais reste commune à la Guadeloupe. La hauteur moyenne annuelle des précipitations est comprise entre 1000 et 1500 mm/an, similaire à la Grande Terre.

ENSOLEILLEMENT

La Guadeloupe bénéficie d'un ensoleillement relativement important. Les utilisateurs de la plage sont sensibles à la présence d'ombrage en quantité et en qualité satisfaisantes sur la plage. Or les plantations sur la plage ne permettent pas un ombrage satisfaisant, on retrouve notamment des cocotiers et des amandiers. Seuls les caribets, dont les places sont limitées, permettent un ombrage confortable. La plantation d'espèces à fort potentiel couvrant (manguier, poiriers pays...) est intéressante dans le cadre de l'aménagement de cette plage. La plantation permettrait d'une part de créer de l'ombrage, mais également de limiter l'érosion de la plage.

VENTS DOMINANTS

La plage est exposée au Nord-Ouest, sous le vent de Marie-Galante. Les vents dominants proviennent de l'Est.

Les vents et la houle de Nord participent au phénomène d'érosion de la plage. Un moyen pour lutter contre l'érosion de la plage est la présence d'une bonne couverture végétale sur cette dernière.

Ainsi, la densification de la végétation (nouvelles plantations) sur la plage pourra être intégrée dans le cadre de ce projet afin de limiter l'érosion créée par les vents dominants.

HUMIDITE

La Guadeloupe possède une humidité moyenne importante particulièrement importante entre Juin et Novembre – comprise entre 75 % et 85 %.

L'air marin peut avoir un impact sur les matériaux des aménagements (oxydation du fer,...). Il conviendra de choisir des matériaux résistants aux particularités du climat guadeloupéen et à la salinité de l'air marin par exemple des matériaux qui ne rouillent pas (tel que l'aluminium), la mise en œuvre de peinture antirouille,...).

Documents Associés

- Météo-France – Données « climat » <http://climat.meteofrance.com/>

Conclusion

- La mise en place de **cuve de récupération d'eau pluviale** pour les besoins sanitaires (chasse d'eau et maintenance) est intéressante et permettrait d'économiser de l'eau potable.
- Un travail sur **la végétation de la plage** (nouvelles plantations,...) permettrait d'améliorer le confort des occupants en créant de l'ombrage et de limiter l'érosion de la plage.
- **Les matériaux des équipements seront adaptés** au climat guadeloupéen et à la salinité de l'air marin (peinture antirouille, aluminium...).



Sens des vents sur la plage

4. ACCESSIBILITE AU SITE



Axes routiers à proximité de la plage

RESEAU ROUTIER A PROXIMITE

L'accès à la plage se fait par la route principale, soit l'unique route qui longe la côte. Il y a donc un double accès, depuis l'Est et l'Ouest.

Une réflexion sur l'optimisation du passage et du stationnement des engins de chantiers le long de cette voie principale (unique voie) pourra être réalisée afin de limiter l'encombrement du flux et de ne pas gêner le trafic.

ACCES PIETONS ET CIRCULATIONS DOUCES

Aucune circulation douce

L'accès à la plage est très aisé, il est possible de se rendre sur la plage à pied depuis le parking. Elle est de plus accessible au PMR.

TRANSPORTS EN COMMUN

Il n'y a aucun transport en commun à Marie Galante.

Conclusion

- Une réflexion sur les flux de trafic des engins de chantier sera à intégrer afin de ne pas encombrer les flux et de ne pas gêner le trafic.
- Site bien accessible pour les piétons depuis le parking. Elle est de plus accessible au PMR.
- Site non desservi par les transports en commun

Documents associés

- Google map

5. MILIEU NATUREL ET BIODIVERSITE

LA FLORE

Un aménagement récent a entraîné de nouvelles plantations. On observe la présence de cocotiers et d'amandiers, mais la plage reste peu végétalisée. De plus, la plage présente un phénomène d'érosion d'intensité moyenne notamment à l'Est et à l'ouest de la plage.

Un aménagement paysager pourra être réalisé dans le cadre du projet, avec par exemple de nouvelles plantations, un entretien des arbres existants et nouvellement plantés... afin de limiter l'érosion de la plage, préserver la biodiversité sur celle-ci et créer de l'ombrage pour les occupants.

À proximité de l'anse du Vieux-Fort, on peut accéder à la rivière de Vieux-Fort, intéressante pour son rôle écologique. Elle régit une partie de l'écosystème de l'île de Marie Galante. On y retrouve des espèces caractéristiques d'une zone humide, jusqu'à l'embouchure de cette rivière, se trouve une vaste zone de mangrove.

La rivière de Vieux-Fort permet de pénétrer successivement trois sortes de mangroves: la mangrove de bord de mer (palétuviers rouges, identifiables à leurs racines enchevêtrées), la mangrove arbustive (quelques palétuviers noirs et des étangs « bois sec » qui attirent nombre d'oiseaux migrateurs) et la mangrove palustre (mangles médailles atteignant parfois 20m).



Photo de la plage, de l'embouchure de la rivière et de la mangrove

LA FAUNE

Cette plage est un site de ponte des tortues marines qui sont des espèces dites protégées. En fonction des espèces, elles viennent pondre, généralement la nuit, sur le sable ou sur la végétation présente en fond de plage. Afin de ne pas leur nuire, il est recommandé de mettre en place des éclairages spécifiques et disposés judicieusement (éclairage basse intensité et non dirigé vers la plage et la mer).

De plus, la mangrove voisine présente une avifaune intéressante : crabes, oiseaux migrateurs, poissons...

Documents associés

- Programme
- <http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr>

Conclusion

- Site présentant des écosystèmes variés : plage, mangrove, rivière, riche en biodiversité floristique et faunistique.
- Néanmoins, la parcelle est peu végétalisée et érodée. **La densification de la végétation** (plantation, entretien des plants existants...), **permettrait de limiter l'érosion de la plage, préserver la biodiversité sur celle-ci et créer de l'ombrage.**
- La plage est un site de nidification des tortues marines. **Afin de limiter les nuisances, l'éclairage et les aménagements en durs ne sont pas recommandés au niveau de la plage.** Des éclairages spécifiques peuvent être possibles en arrière-plage (éclairage basse intensité et non dirigé vers la plage et la mer).

6. POLLUTIONS

SOL

À ce stade du projet, aucune information relative à la nature du sol où la présence de pollution n'est connue. Des études complémentaires devront être réalisées pour toute construction.

AIR

La qualité de l'air dans la zone d'étude est abordée sur la base de l'indice ATMO déterminé à la station de Marie Galante. Cette station est gérée par Gwadair, association agréée de surveillance de la qualité de l'air. L'indice ATMO est un indicateur de la qualité de l'air qui repose sur les concentrations de quatre polluants (dioxyde d'azote, particules de type PM10, ozone, dioxyde de soufre). Il est calculé à partir des données de sites urbains ou périurbains de fond afin d'être représentatif de la pollution de l'air sur l'ensemble d'une agglomération.

Les résultats obtenus pendant l'étude d'air ambiant en 2008, révèlent que l'air de Marie-Galante est de bonne qualité. L'ozone et les PM10, d'origine extérieure à l'île, sont les principaux polluants à l'origine de l'indice de la qualité de l'air.

EAU

La qualité de l'eau a été recensée bonne, sur 13 prélèvements effectués pendant la saison balnéaire 2011, conformément à la Directive Européenne 2006/7/CE. De plus, la rivière de Vieux-Fort débouche dans la mer à l'Est de la plage, après avoir traversé la mangrove. Elle ne constitue pas un vecteur de pollution.

Documents associés

- Gwadair
- Programme

Conclusion

- Pas d'information sur le sol
- La qualité de l'air est **bonne**.
- La qualité des eaux est **bonne pour la baignade**

7. NUISANCES

ACOUSTIQUES

Pas de nuisance acoustique à proximité de la parcelle.

OLFACTIVES

Nous ne notons pas de nuisances olfactives identifiées à proximité du projet.
Le projet paysager évitera tout de même les espèces allergènes dans le choix des végétaux des espaces verts.

VISUELLES

Les vues depuis la plage sont de bonne qualité : sur mer et l'îlet du Vieux Fort.



Figure 19 Vues depuis la plage

ÉLECTROMAGNETIQUES

Aucune source électromagnétique n'impacte le projet.

Documents associés

- Préfecture de Guadeloupe
- Site internet de l'Agence Nationale des Fréquences www.anfr.fr/

Conclusion

- Aucune nuisance particulière à proximité du projet.
- Les vues depuis la plage sont de bonne qualité, sur mer et l'îlet du Vieux Fort.



Figure 20 : Sources électromagnétiques à proximité de la parcelle (Source : ANFR)

8. RESSOURCES LOCALES

ÉNERGIE SOLAIRE

Potentiel photovoltaïque et solaire thermique

Dans le cas d'installation bâtie, les besoins en électricité (chauffage de l'ECS, éclairage ...), peuvent être compensés par l'énergie solaire. Avec 2 400 heures d'ensoleillement moyen (station météorologique du Raizer), le potentiel photovoltaïque et thermique du site est intéressant.

L'emplacement idéal des panneaux sera à optimiser en fonction des zones non ombragées sur la parcelle.

Documents associés

- Météo France

Conclusion

Bon potentiel solaire photovoltaïque et thermique qui pourra être étudié dans le cas de la construction d'un bâtiment

9. RESEAUX ET SERVITUDES

RESEAUX D'EAU

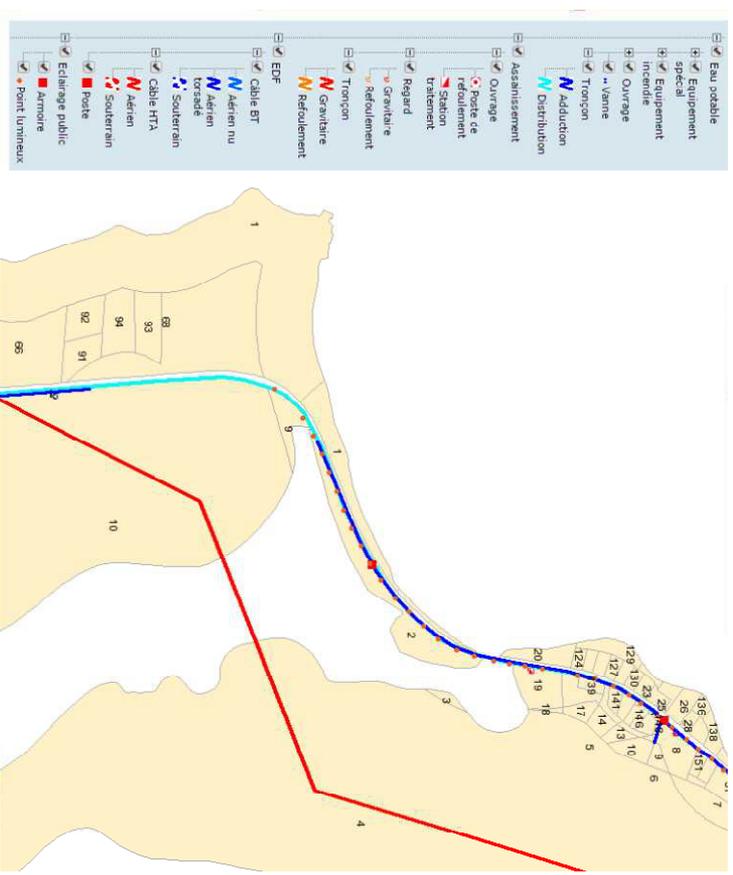
Un réseau d'eau potable est présent au niveau de la voie de circulation.

À ce jour, aucune information sur la présence des réseaux d'assainissement. Des études complémentaires devront être réalisées en cas d'installations sanitaires.

RESEAUX SECS

Les principaux réseaux secs de la ville sont aériens et disponibles le long de la route.

- Le téléphone et la télévision,
- L'électricité.



Documents associés

- Office de l'eau en Guadeloupe
- Site de la communauté de commune

Conclusion

On note la **présence des réseaux d'eau potable sur site**. En revanche on ne relève pas d'information concernant la présence éventuelle d'un réseau d'assainissement. Des études complémentaires devront être réalisées en cas d'installations sanitaires.

L'ensemble des réseaux secs nécessaires sont disponible à proximité de la parcelle.

10. GESTION DES DECHETS

FILIERES DE COLLECTE DES DECHETS

Ordures ménagères et filières de recyclage

La collecte des déchets s'effectue par la communauté des communes.

À Marie Galante, les déchets sont transportés par barge sur la plateforme de la Gabarre en Guadeloupe.

Afin de limiter la pollution de la plage, des poubelles d'ordures ménagères et des poubelles de tri, accompagnées d'un panneau de sensibilisation, pourraient être installés tout le long de la plage et dans l'arrière-plage. Il sera ensuite intéressant d'organiser avec la commune ou avec un prestataire privé l'enlèvement de ces déchets triés.

Déchets de chantier

Gérer les déchets du BTP est un véritable enjeu que les professionnels de l'acte de construire entendent bien relever, et ce pour de multiples raisons, amplifiées en général par le phénomène d'insularité (voire de double insularité).

Le plan de gestion départemental des déchets du BTP de Guadeloupe a été approuvé en 2008 et une charte pour une gestion durable de ces déchets a été adoptée par les professionnels ; elle engage notamment à l'optimisation du tri et du réemploi, à la limitation de la mise en décharge et à la réduction à la source de la quantité de déchets produits.

La gestion des déchets de chantier pourra être accompagnée d'une charte de chantier à faibles nuisances qui identifiera les différentes filières de valorisation afin d'optimiser la valorisation des déchets liés à la construction et la démolition.

Documents associés

- Site de la ville de Saint Louis
- Plan de gestion départemental des déchets du BTP de Guadeloupe
- Charte pour une gestion durable de ces déchets de chantier du BTP en Guadeloupe

Conclusion

- Nous recommandons fortement **l'installation de conteneurs différenciés permettant le tri des déchets, accompagné d'un panneau de sensibilisation**, sur la plage et l'arrière-plage.
- **Les déchets engendrés par les travaux de construction** devront être valorisés autant que faire se peut. Les filières de valorisation seront définies dans la charte de chantier à faibles nuisances.



AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE VIEUX-FORT À SAINT-LOUIS



Annexe 7 : Argumentaire Impact environnemental du projet

CONTENU

PREAMBULE	3
UN ESPACE NATUREL PEU VALORISE	3
LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE NOTRE PROJET D'AMENAGEMENT	4
UN AMENAGEMENT ADAPTE POUR FAVORISER LA FREQUENTATION TOUT EN MAITRISANT L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL	6
LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES	9
LA GESTION RAISONNEE DES RESSOURCES	10

PREAMBULE

Afin de préserver l'attractivité des plages de la Guadeloupe, la Région Guadeloupe a lancé une vaste opération d'aménagement de ses plages dite « Mission OCEAN » pour les remettre aux normes d'accueil en y apportant les équipements nécessaires pour offrir des lieux sains, sûrs et accueillants pour tous.

C'est dans ce cadre, et en tant que projet pilote, que la plage de Vieux-Fort à Saint-Louis de Marie-Galante fait l'objet d'une étude d'aménagement, présentée ci-après, pour laquelle le cabinet d'architecture "Pile et Face" et le bureau d'études en conception environnementale "Greenaffair" travaillent en synergie afin de proposer un plan d'aménagement durable exemplaire améliorant significativement l'état initial de la plage.

La présente note met donc en exergue les améliorations d'aménagement que nous proposons pour réduire de manière notable les impacts environnementaux existants.

UN ESPACE NATUREL PEU VALORISE

La plage de Vieux-Fort, longue de 620 mètres, est un site remarquable abritant de nombreux écosystèmes : *plage, mer, mangrove, rivière, bande végétale*, qui renferment une diversité d'espèces floristiques et faunistiques : *cocotiers, amandiers, palétuviers rouges, palétuviers noirs, mangles médailles, crabes, oiseaux migrants, poissons, etc.* La plage de Vieux-Fort est également reconnue pour être un site de ponte des tortues marines.

Les qualités écologiques, environnementales et paysagères de la plage de Vieux-Fort ont engendré le classement de ces espaces dans des inventaires et protections réglementaires. Le site est notamment classé « espace remarquable du littoral ».

Pourtant, ce paysage naturel riche est méconnu des usagers. On note qu'une campagne de travaux a été récemment réalisée par l'ONF visant notamment à : communiquer sur la richesse du site (panneaux d'affichage), à végétaliser la plage (enclos de végétation) et à limiter l'intrusion des véhicules sur la plage (délimitations par des poteaux en bois). Cependant certains aménagements méritent quelques compléments afin d'optimiser leur usage et de répondre aux enjeux environnementaux du site.

Par ailleurs, l'accessibilité se fait par l'unique route qui longe la côte. Les parkings existants sont aménagés côté mangrove et permettent un stationnement organisé des véhicules. Les déplacements piétons ne sont pas ou peu sécurisés bien que l'accès à la plage soit adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les équipements publics prévus pour le confort des usagers : *sanitaires, carbets, barbecues en dur*, sont pour un grand nombre en mauvais état et les douches sont inexistantes. En matière de déchets, la gestion est assez hasardeuse. Il n'y a pas d'espace clairement identifié dédié aux poubelles permettant de stocker l'ensemble des déchets produits sur le site. Seule une poubelle est présente en bord de route.



Accès et stationnements



Carbets



Barbecue en dur en bord de plage



Cheminement piéton dans la mangrove



Poubelles

Aménagements existants de la plage de Vieux-Fort à Saint-Louis

LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE NOTRE PROJET D'AMENAGEMENT

Une approche globale permettant d'intégrer dans les réflexions l'ensemble des enjeux environnementaux.

Si les potentialités écologiques et paysagères du site sont pleinement reconnues et inscrites dans les réglementations nationales, il convient aujourd'hui de les mettre en valeur pour que l'ensemble des usagers prenne conscience de la beauté et de la richesse naturelle des lieux. C'est cette prise de conscience qui permettra de favoriser la fréquentation du site tout en préservant cet espace naturel remarquable.

Dans le cadre de la proposition d'aménagement, le site est donc appréhendé dans sa globalité afin d'élargir la perception et les usages pour redistribuer l'espace et apporter une homogénéité avec les extrémités de la plage, moins exploitées. Par ailleurs, la réhabilitation des aménagements existants, intégrée judicieusement et de manière harmonieuse dans l'environnement naturel, permet :

- De réduire les éventuels impacts environnementaux pouvant être engendrés par des équipements non adaptés ou défectueux
- Et de réapproprier le paysage exceptionnel, qui représente un enjeu fort tant en matière d'attractivité touristique qu'en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement pour les usagers de la plage.

Ainsi notre ambition est de proposer un projet d'aménagement permettant d'améliorer l'attractivité de la plage – compte tenu de sa richesse, mais également des politiques de développement immobilier de vieux fort – tout en maîtrisant efficacement les éventuels impacts sur cet environnement remarquable.



Extrait du plan d'aménagement – phase AVP

Un projet d'aménagement de qualité avec un haut niveau de confort

Le site, avec la densification de la végétalisation, bénéficie d'importantes zones d'ombres. Pour le confort des plagistes, nous avons exploité autant que possible les masques solaires naturels en positionnant judicieusement les mobiliers de plage.

La plage sera plus grande et plus diversifiée grâce à l'aménagement de la frange le long de mangrove, en contrebas de la route. Les plateformes suspendues aménagées du côté de la mangrove permettront aux usagers de profiter de cette zone naturellement rafraîchie.

Afin d'améliorer le confort thermique du site, nous proposons de mettre en œuvre sur la voie existante et à l'emplacement des tronçons de green blocks routiers des revêtements de sols, choisis pour leur adaptation aux conditions climatiques locales (pluie, forte exposition solaire, salinité, etc.). Ces revêtements clairs, voire végétalisés, permettront de contribuer à réduire l'effet d'îlot de chaleur.

Par ailleurs, le futur restaurant sera aménagé en suivant les principes d'une démarche de Haute Qualité Environnementale afin que celui-ci s'intègre parfaitement dans l'environnement immédiat tout en limitant ses impacts sur ce dernier.

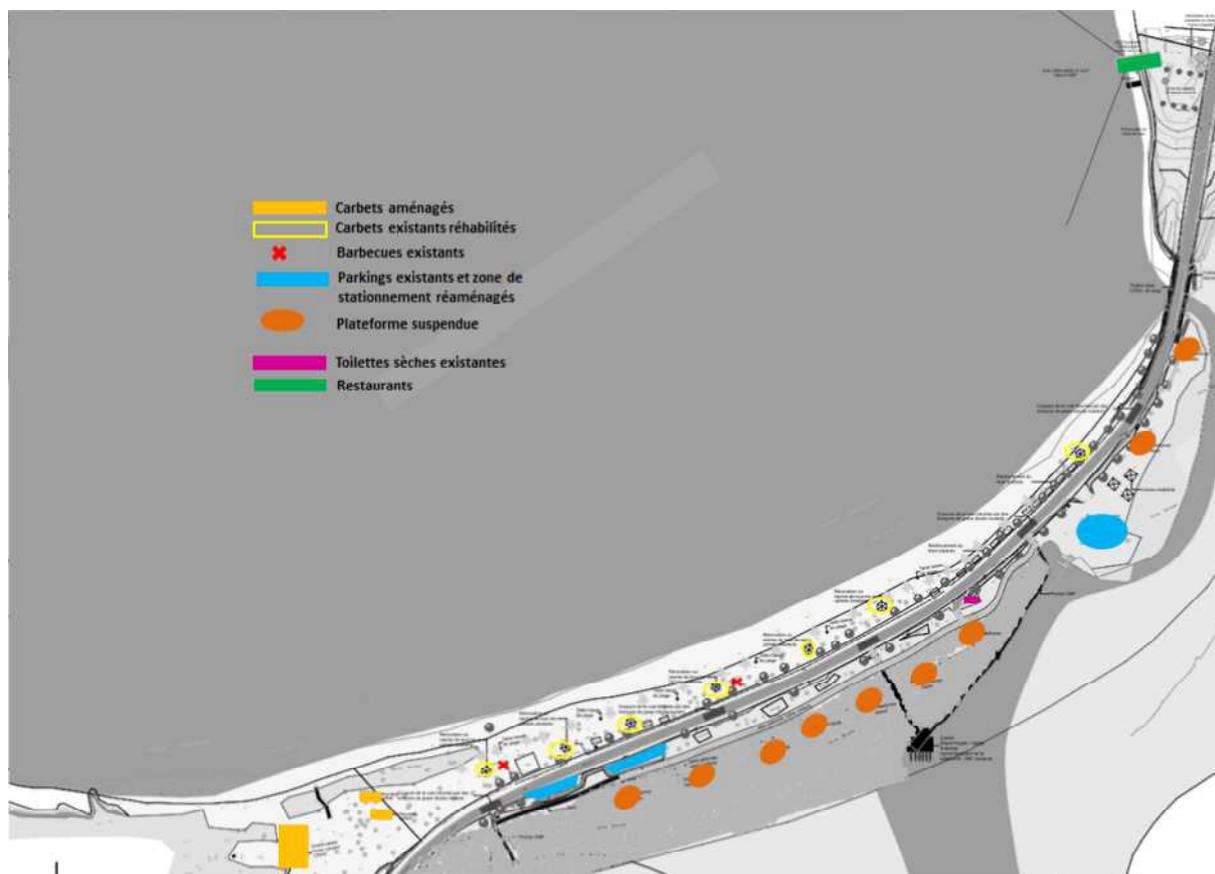
UN AMENAGEMENT ADAPTE POUR FAVORISER LA FREQUENTATION TOUT EN MAITRISANT L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Un positionnement adéquat des aménagements permettant d'améliorer l'état initial

Afin d'attirer les usagers sur toute la plage, l'aménagement de la plage favorise l'implantation d'équipements sur toute la longueur de la plage y compris les extrémités faiblement équipées à ce jour.

Du mobilier de plage : *carbets, tables basses, plateformes suspendues* seront installés sur le cordon sableux, mais également dans la zone d'arrière-plage située côté mangrove. Cette zone le long de la mangrove est à ce jour faiblement utilisée et mal entretenue alors qu'elle présente un intérêt non négligeable (zone fraîche, ventilée et ombragée). Elle permet selon nous de proposer un espace idéal pour le repos. Étant situé en contrebas par rapport à la plage, la vue –sur la route- n'est pas optimum. C'est pour cette raison que nous proposons d'y installer des plateformes suspendues qui permettront aux usagers voulant se reposer à l'ombre de la mangrove de bénéficier tant de la fraîcheur de la zone que d'une vue de qualité sur le lagon.

Un grand carbet, lieu d'animation (historiquement la plage de vieux fort était le lieu d'organisation de quelques évènements communaux) installé sur cette plage, et un restaurant sont également prévus. Leur conception tiendra compte des enjeux environnementaux (éclairage adapté à la problématique tortue, fondation sur pieux pour les équipements dans la zone classée espace remarquable afin de limiter le coefficient d'imperméabilisation, matériaux permettant une bonne intégration paysagère, etc.)



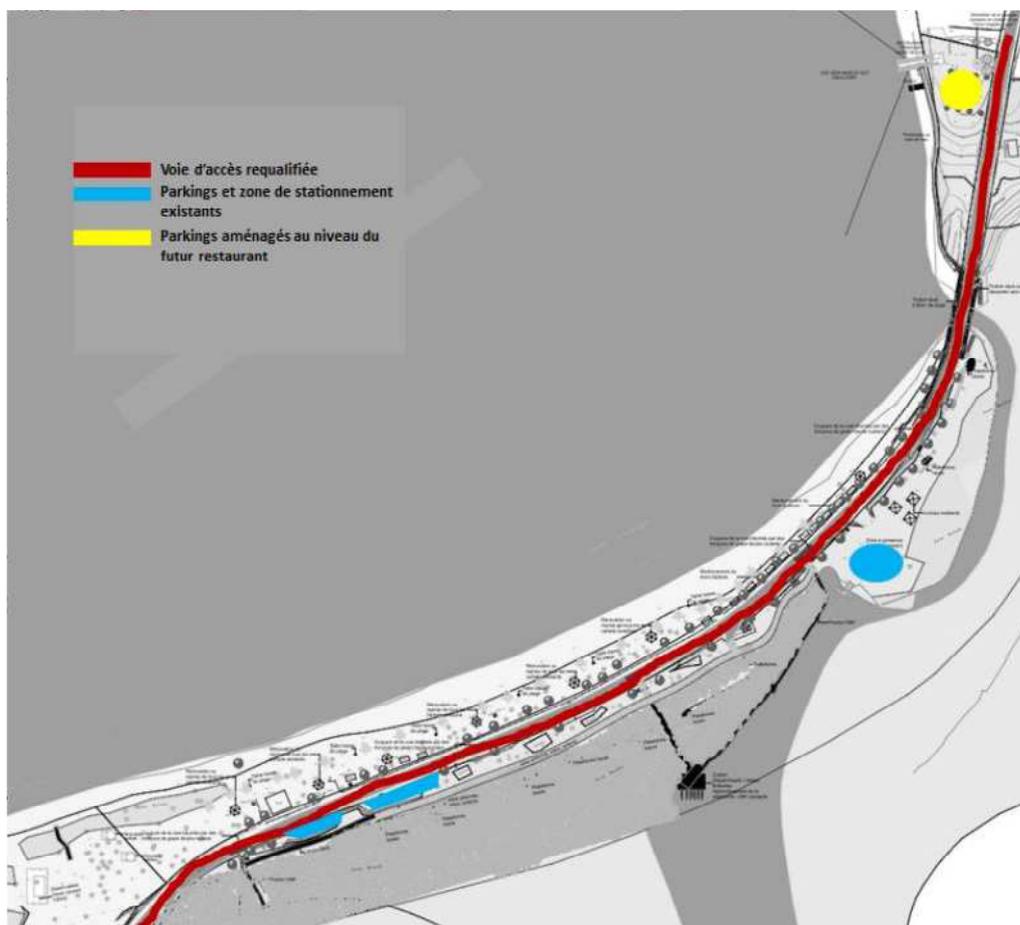
Localisation des activités et des équipements aménagés par rapport à l'état initial

Le projet d'aménagement repense donc complètement l'intégration des activités et des usages pour permettre une exploitation adaptée aux besoins –avec une anticipation du développement de l'île – tout en proposant des solutions aux impacts maîtrisés.

Des accès et des stationnements repensés pour augmenter l'attractivité du site

Une réflexion a été entreprise afin d'améliorer la circulation et les éventuelles nuisances associées. La voie de circulation étant située à proximité de la plage, il semblait pertinent pour des questions de sécurité et de nuisances (bruits, poussière, etc.) de forcer les véhicules à ralentir. Cela contribuant également à inciter les passants à s'arrêter sur cette plage. Pour ce faire, nous proposons de végétaliser les abords de la route d'une part avec des arbres et essences adaptés créant de l'ombrage. Cette proposition permet également de contribuer à limiter la pénétration des véhicules sur la plage et l'ombrage créé, lui, permet de limiter l'effet îlot de chaleur engendré par la route exposée au soleil. Par ailleurs, nous proposons de reprendre la route existante afin d'y intégrer des tronçons différents types green block routiers qui seront répartis sur la voie de circulation. Ils permettront d'améliorer la sécurité sur la zone en forçant les véhicules à ralentir, et contribueront à inciter les visiteurs à prendre connaissance de ce paysage exceptionnel. Ces tronçons seront perméables ce qui permettra d'améliorer le coefficient d'imperméabilisation du site.

Un parking est également aménagé à proximité du futur restaurant pour favoriser la fréquentation du site de manière organisée et lutter contre le stationnement désorganisé pouvant potentiellement engendrer des nuisances (stationnement sur des zones fragiles, avec des espèces remarquables, etc.)



Aménagement des parkings et des accès

Ces aménagements permettent donc de limiter les nuisances dues au trafic : *nuisances acoustiques et visuelles*, pouvant perturber les espèces animales comme pour les usagers, et contribue à limiter la pollution visuelle nocturne sur les tortues marines, causée par les phares des véhicules éclairant la plage.

Création de circulations douces

Le tronçon de route existant côté mangrove est réaménagé en allée piétonne cyclable afin de favoriser les déplacements doux et proposer une activité à faible impact environnemental.

Par ailleurs, on a pu observer la récente installation d'une promenade dans la mangrove via un ponton en bois installé sur le plan d'eau. Cette promenade accessible uniquement depuis le bord de l'eau en contrebas (visibilité limitée) se termine actuellement en cul-de-sac. Nous proposons de créer une liaison le reliant à la promenade créée le long de la route. Cette liaison permettra –en passant à travers les palétuviers - d'améliorer sa visibilité et également de proposer une boucle plus attrayante qu'un aller /retour. Conscients de la qualité des palétuviers présents et de la nécessité de les protéger, dans le cadre de la réalisation de cette continuité du ponton nous ferons appel aux spécialistes en espèces remarquables (ONF, écologue spécialiste, etc.) afin de positionner au mieux ce ponton et de mettre en place les mesures nécessaires pour ne pas dégrader les espèces lors de sa construction.

Une promenade piétonne est également aménagée au bord de l'eau pour relier la plage au futur restaurant. Les matériaux employés seront résistants et adaptés au bord de mer tout en veillant à une bonne intégration (bois composite par exemple). Cet aménagement permettra de sécuriser les déplacements piétons (qui à ce jour se font sur la route par le pont assez étroit) tout en offrant une vue imprenable sur la mer.



Aménagement des cheminements piétons

Tous les cheminements piétons, assurant un mode de déplacement propre adapté à la préservation des lieux, seront accessibles aux PMR. Enfin, pour une meilleure lisibilité de tous les types d'accès et une identification aisée des espaces offerts, une signalétique verticale et horizontale adaptée sera mise en place.

LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Le projet d'aménagement a été pensé et conçu afin de préserver les ressources naturelles tout en s'adaptant aux besoins actuels et futurs du site. Les aménagements d'envergure également :

- Le restaurant sera localisé en dehors du périmètre « espace remarquable du littoral »
- Le grand carbet sera construit sur pieux sans dalle béton afin de ne pas impacter sur le coefficient d'imperméabilisation.

Étant donné qu'il s'agit d'un lieu fréquenté par les tortues, l'éclairage peut engendrer des nuisances. Conformément à nos échanges avec les associations de préservation de la biodiversité, les équipements d'éclairage proposé sont adaptés aux lieux et mis en œuvre pour éviter tout éclairage de la plage. Nous privilégierons un éclairage bas ou à LED, directionnel (pas d'émission de lumière sous tous les angles), sur minuteur (évite l'éclairage permanent du site), avec des lumières tendant vers les couleurs chaudes.

La végétalisation de la plage est importante elle permet de répondre à deux enjeux forts qui sont l'érosion de la plage et la présence d'espace d'accueil pour la ponte des tortues. A ce jour des enclos ont été positionnés par l'ONF pour favoriser le développement d'espèces végétales et limiter les risques de dégradation (enclos délimitant les zones de développement de végétaux). Pourtant ces enclos ne permettent pas aux tortues l'accès aux espèces végétales. Ces dernières sont indispensables à la tortue pour pondre (les tortues imbriquées pondent au pied des espèces végétales) lorsqu'elles ne trouvent pas d'espèce végétale, les tortues avancent sur le sable et dans notre cas risquent d'atteindre la route et de se faire écraser. Ainsi nous proposons de remplacer les enclos actuels par des enclos avec filins, délimitant les zones de croissances des végétaux tout en les rendant accessibles aux tortues. La végétation sera densifiée sur la plage afin d'encren les tortues et limiter le risque qu'elles aillent sur la route. Pour finir, une barrière pourra être installée en bordure de route pour bloquer les tortues et les empêcher définitivement d'aller sur la route.

Par ailleurs, des espèces de plantes permettant de fixer le sable et de lutter contre l'érosion seront installées sur la plage, elles contribueront ainsi à limiter le phénomène d'érosion important sur cette plage.

La conservation de la richesse naturelle de ce site ne peut se faire que si les usagers ont conscience de l'environnement qui les entoure. Alors dans la continuité des affichages de sensibilisation implantés à proximité de la mangrove, nous proposons de dédier un ou plusieurs emplacements à des panneaux pédagogiques afin de redonner de l'intérêt aux espèces faunistiques et floristiques présentes sur le site. Sur le ponton agrandi et optimisé, un affichage pourra également compléter ceux déjà présents en bordure de parking (identification des espèces végétales et animales)

Dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement, et afin de préserver les espaces naturels, des mesures de conservation et de protection des espèces seront prises et inscrites dans une charte

chantier à faibles nuisances. Cette charte pourra être contractuelle auprès des entreprises. Une concertation avec les associations de protection des espèces sera réalisée.

LA GESTION RAISONNEE DES RESSOURCES

Une politique de gestion raisonnée de l'eau

Le principe des toilettes sèches existantes sera conservé. Pour limiter au maximum la consommation d'eau du site, la mise en œuvre d'équipements de plomberie sanitaires hydroéconomes sera étudiée pour les points d'eau principaux tels que les douches publics et autres locaux d'activités.

Par ailleurs, une réflexion sera menée pour déterminer la pertinence de la mise en œuvre d'une cuve de récupération des eaux pluviales pour les usages ne nécessitant pas une eau potable, au regard des besoins et de la disponibilité (principalement pertinent pour l'entretien du restaurant).

Afin d'optimiser la gestion des eaux sur la parcelle, notre projet d'aménagement prévoit la connexion du restaurant au réseau d'assainissement afin de collecter les eaux usées produites. Dans le cas où un tel raccordement ne serait pas envisageable, une station d'épuration à l'échelle du site sera mise en œuvre.

Des économies d'énergie

L'énergie est une problématique forte en Guadeloupe.

Une réflexion sera menée afin de privilégier l'installation d'équipement à faibles consommations énergétiques.

Certaines ressources pourraient éventuellement être mises en œuvre (éolien, photovoltaïque, etc.) afin de limiter ou de compenser l'impact des futurs aménagements. Dans le cadre du projet, nous réaliserons une étude de faisabilité en énergies renouvelables afin de mesurer la pertinence et la viabilité de ces solutions, notamment pour les équipements à forte consommation d'électricité (restaurant). Si certaines solutions s'avèrent être pertinentes, elles pourront être préconisées dans le cadre du projet d'aménagement ou suggérées aux futurs exploitants dans le cadre d'une charte de Développement Durable.

La gestion des déchets repensée pour un site propre

Sur le site actuel est présente une seule benne à déchets pour collecter l'ensemble des déchets du site.

Pour assurer une bonne gestion des déchets, des dispositifs adaptés seront mis en place. Un espace déchets, suffisamment dimensionné et permettre la maniabilité des bennes, sera aménagé. Cet espace comprendra des bennes pour : *DAOM (déchets assimilés aux ordures ménagères), verre et déchets recyclables (canette, emballage, plastique, etc.)*. Il sera positionné au plus près des voies de circulation pour faciliter le stockage et la collecte des déchets.

En complément et pour maintenir la plage dans un parfait état de propreté et sensibiliser les usagers à la gestion des déchets, des poubelles de tri seront judicieusement placées : *dans les parkings, le long des cheminements piétons, etc.* Nous envisagerons également de sensibiliser les futurs

exploitants à l'installation de poubelles de tri, et notamment dans le restaurant, pour réaliser un tri correct des déchets à la source.



AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE VIEUX-FORT À SAINT-LOUIS



Annexe 8 : Compléments d'informations suite à la demande de la DEAL



Informations complémentaires

Durée des travaux :

Les travaux seront phasés afin d'engendrer le moins de nuisances possibles.

Lors des travaux, une démarche de chantier à faibles nuisances sera mise en place (charte de chantier à faibles nuisances) et une sensibilisation des entreprises sera réalisée par l'ONCFS concernant la problématique tortue.

Pour la première phase, la durée des travaux s'élèvera à 6 mois et pour le projet d'ensemble, elle est estimée à trois ans.

Revêtements projetés :

Les cheminements piétons existants ne seront pas modifiés. Les cheminements complémentaires seront réalisés en bois.

Un parking pour les bus sera créé au nord de la plage (hors périmètre espace remarquable) il pourra être réalisé en stabilisé afin de limiter l'imperméabilisation de la zone.

En ce qui concerne le parking du point de vue et du point de restauration, s'agissant d'arrêts ponctuels, les espaces de stationnement ne seront pas matérialisés, le sol sera conservé le mieux possible dans son état naturel.